



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau Risques Nature**

Affaire suivie par : Mise
Téléphone : 04 67 46 60 00
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

DÉCISION PRÉFECTORALE du

16 OCT. 2023

portant acceptation d'adaptation des mesures prévues par l'arrêté cadre départemental n°DDTM34-2023-05-13902 du 24 mai 2023 relatif à la mise en place de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau dans le cadre de la sécheresse accordé à Montpellier Méditerranée Métropole

Le préfet de l'Hérault

- VU** le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de M. François-Xavier LAUCH en qualité de Préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté cadre départemental n°DDTM34-2023-05-13902 du 24 mai 2023 portant définition du cadre de mise en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction temporaire des prélèvements et usages de l'eau en période de basses eaux ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2023-10-14264 du 6 octobre 2023 portant mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-515 du 09 octobre 2023 portant délégation de signature du Préfet du Département à Monsieur Fabrice LEVASSORT, Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- VU** la demande du 12 octobre 2023 par lequel vous sollicitez une adaptation exceptionnelle aux dispositions de l'arrêté cadre départemental n°DDTM34-2023-05-13902 du 24 mai 2023 ;

Considérant que l'usage est réalisé depuis les zones d'alerte n°2 et 3 actuellement en niveau d'alerte renforcée et en niveau de crise, et qu'en conséquence, certains usages de l'eau sont interdits et d'autres réglementés, comme listés en annexe de l'arrêté cadre départemental n°DDTM34-2023-05-13902 du 24 mai 2023 ;

Considérant que la demande d'adaptation peut être accordée au regard des dispositions de l'arrêté cadre départemental n°DDTM34-2023-05-13902 du 24 mai 2023.

DÉCIDE :

L'adaptation sollicitée pour l'alimentation de 3 fontaines publiques situées sur la commune de Baillargues, 1 fontaine publique située sur la commune de Saint-Brès, 2 fontaines publiques situées sur la commune de Saint Genès des Mourgues, 1 fontaine publique située sur la commune de Lavérune et 1 fontaine publique située sur la commune de Fabrègues, listées en annexe pour un volume global de 68 m³ pendant 3 mois dans les conditions de la demande et le maintien en fonctionnement des fontaines est accordée, celles-ci fonctionnant en circuits fermés et faisant office d'îlots de fraîcheur.

Ce document devra être présenté sur demande des agents en charge du contrôle du respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral sécheresse et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Préfecture. Cet accord est permanent, et ne nécessite pas de renouvellement annuel.

Le préfet,

Pour le Préfet de l'Hérault

et par délégation,

~~le~~ ~~Préfet~~ ~~adjoint~~

Thierry DURAND

Fontaines d'agréments maintenues en fonctionnement à usage d'îlot de fraîcheur

Eau recyclée
Eau perdue

Désignation des fontaines	Commune	Adresse	Volume utilisé (m3)	Volume du bassin (m3)	Durée d'utilisation du volume (mois)	Type d'eau	Heure de fonctionnement	Niveau du bassin versant concerné
Mairie	Baillargues	Rue de la République	15	8,6	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
Sigala	Baillargues	Rue du jeu de ballon	20	9	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
Ravnaud	Baillargues	Rue du jeu de ballon	3	0,7	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
Ramade	St Brès	Place des Ramades	18	15	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
Mairie	St Genès des Mourgues	Rue de la Mairie	3	1,5	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
Place des Cafés	St Genès des Mourgues	Place des Cafés	1,5	0,35	3	AEP	10h - 19h30	Alerte renforcée
République	Lavérune	Rue Pierre Viala	4,5	1,25	3	AEP	10h - 19h30	Crise
Mairie	Fabrigues	Rue de la Mairie	3	0,8	3	AEP	10h - 19h30	Crise

Fontaines d'agréments mises à l'arrêt

Eau recyclée Eau perdue											
Désignation des fontaines	Commune	Adresse	Volume utilisé (m3)	Volume du bassin (m3)	Durée d'utilisation du volume (mois)	Type d'eau	Heure de fonctionnement	Niveau du bassin versant concerné			
Hôtel de ville (Jean Jaurès)	Grabels	Place de la Mairie	35	10	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Carré	Grabels	Rue de la rivière	3	1	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Monumentale	Grabels	Rue de l'église	3,5	1	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Charles de Gaulle	Juignac	Allée de l'Europe	24	6	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Robert Schuman	Juignac	Rue du Labournas	27	8,5	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Place du Soleil	Juignac	Rue de la voie Lactée	65	25,5	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Victor Hugo	Pérols	Place Victor Hugo	3	0,5	3	AEP	A l'arrêt	Alerte renforcée			
Noria	Pérols	Rond-point Noria	18	4	3	AEP	A l'arrêt	Alerte renforcée			
Semancelhe	Jacou	Avenue Hélène Maingain Tous	9	3,5	3	AEP	A l'arrêt	Alerte renforcée			
Leenhardt	Calpiers	Rue des Moulières	8	3	3	AEP	A l'arrêt	Crise			
Jean Jaurès	Le Crès	Square Jean Jaurès	5,5	2	3	AEP	A l'arrêt	Alerte renforcée			
Grèses	Montferrier-sur-Lez	Chemin du mas de l'huile	7	2,5	3	AEP	A l'arrêt	Crise			